

**MAIRIE
DE
LASSAY SUR CROISNE**
2, route de Romorantin
41230 LASSAY SUR CROISNE
Tél. : 02 54 83 86 22
mairielassaysurcroisne@gmail.com

Lassay sur Croisne, le 3 septembre 2019

**Monsieur le Président du Tribunal Administratif
28, rue de la Bretonnerie
45057 Orléans Cédex**

Monsieur le Président,

La commune de Lassay-sur-Croisne a demandé une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 18 septembre 2018.

Par arrêté ministériel NOR : INTE1920338A du 16 juillet 2019, la commune n'a pas été retenue, malgré les nombreuses habitations qui ont subies des dommages importants (fissures des murs et façades) et les données recueillies par le BRGM qui démontre la présence de sols sensibles à l'aléa sécheresse et réhydratation des argiles sur 91.82 % du territoire communal.

De ce fait, au nom des sinistrés et de la commune de Lassay-sur-Croisne, je conteste le refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma distinguée considération.



Le Maire,

F. Gautry
F. GAUTRY